

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 232 ET 295 À SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 3 septembre 2002 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *réaménagement des routes 232 et 295 à Saint-Michel-du-Squatec*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 3 septembre au 18 octobre 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- **Hôtel de ville de Saint-Michel-du-Squatec**, 150, rue Saint-Joseph, Saint-Michel-du-Squatec ;
- **Bibliothèque municipale de Saint-Michel-du-Squatec**, 150, rue Saint-Joseph, Saint-Michel-du-Squatec.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le mardi 24 septembre, à compter de 19 h 30, à la **Grande salle de l'Hôtel de ville de Saint-Michel-du-Squatec**, 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **18 octobre 2002**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet consiste à réaménager, sur une longueur totale de 5,34 km, les tronçons des routes 232 en direction de Lac-des-Aigles et 295 en direction de Sainte-Rita. Le secteur concerné est situé à 1,4 km au nord de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et touche les rangs III et IV du cadastre du canton de Robitaille dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata. Ce secteur à fortes pentes est reconnu comme étant à haut risque avec 17 accidents survenus pour la période de 1998 à 2000.

Le réaménagement de ces routes a pour objectifs d'augmenter la qualité de la desserte et la sécurité de l'ensemble des usagers tout en améliorant la visibilité et la fluidité de la circulation. De plus, il vise à faciliter les manœuvres des conducteurs de poids lourds représentant un fort pourcentage des usagers vu la présence d'usines de transformation du bois dans le secteur.

Les interventions prévues concerneraient une réfection complète de la route. La variante retenue propose cependant une utilisation optimale du tracé des routes actuelles à l'exception de l'intersection vers la municipalité de Lac-des-Aigles qui serait déplacée plus au nord. Dans les travaux prévus il y aurait, entre autres, corrections aux intersections des routes par l'aménagement de voies de virage à gauche ainsi que d'îlots déviateurs, adoucissement des courbes et des pentes, aménagement d'une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction de Cabano, ajouts d'accotements en gravier et aménagement d'un brise-vent permanent (plantations) à l'ouest de l'intersection vers Sainte-Rita (secteur de plus fortes pentes). La réalisation des travaux est estimée à 7 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec, les répercussions négatives entraînées par le projet seraient pour la plupart mineures. Les principaux impacts toucheraient les milieux agricole et sylvicole ainsi que le paysage. L'emprise de la route obligerait l'immobilisation de territoires agricoles et le déboisement de terres forestières. De plus, le rapprochement excessif de la nouvelle route de trois résidences nécessiterait leur expropriation. Les travaux de déboisement et de nivellement ainsi que l'abandon de l'ancienne route modifieraient le champ visuel des résidents.

Afin de réduire ces impacts, le promoteur entend verser des indemnisations aux propriétaires pour compenser la perte de terres ou pour les préjudices causés à leur propriété. Dans d'autres cas, l'éloignement de la route obligerait le réaménagement des entrées et le réaménagement de la route 232 en cul-de-sac pour servir de chemin d'accès. Afin d'améliorer le caractère naturel du paysage, des aménagements paysagers sont prévus pour assurer l'harmonisation du projet avec le milieu.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Robert Fournier, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : robert.fournier@bape.gouv.qc.ca